

N° D'ORDRE : 2024-036-1

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 04**Excusé : 01**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 28*SEANCE DU 4 AVRIL 2024Date de convocation : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h39) - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie- M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien– M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - M. BLANC Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. CALMET Pierre – Mme MONTAGNY donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan

Excusé : M. CLAVE Denis

Absent :

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien

8.1 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

PJ : maquette budgétaire

Sont présentés ci-dessous les éléments essentiels de la composition du budget primitif 2024 du budget de la commune. Une présentation a été également effectuée en séance sur un document powerpoint.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement seront établies en application du principe de prudence budgétaire et au regard des orientations budgétaires figurent dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du Conseil Municipal du 29 Février 2024.

Chapitre 70 - les produits de services, du domaine et ventes diverses : 682 106 €

Les produits des services de nature pérenne ont été estimés en fonction des délibérations tarifaires en vigueur, du niveau d'utilisation des services par les usagers.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 187 050 €

Sont prévus la dotation de solidarité communautaire ainsi que le FPIC.

Chapitre 731- Fiscalité locale : 6 146 010 €

La recette liée aux impôts directs locaux sera inscrite comme suit dans le budget primitif 2024 en application des bases prévisionnelles transmises par les services de l'Etat (Etat n°1259COM) :

Evolution des bases

Taxe d'habitation	8 103 049 €	7 898 000 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13 066 545 €	13 087 000 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7 441 €	16 100 €

Evolution des taux

Taxe d'habitation	12,54%	12,54%
Taxe foncière bâti	38,49%	38,49%
Taxe foncière non bâti	52,30%	52,30%

Evolution des produits attendus

Taxe d'habitation hors majoration THRS	1 016 122 €	990 409 €
Majoration THRS 20%	175 010 €	176 814 €
Taxe foncière bâti	5 029 313 €	5 037 186 €
CO-CO	-630 000 €	-646 819 €
Taxe foncière non bâti	3 892 €	8 420 €
	5 594 337 €	5 566 011 €

Il sera précisé que les rôles supplémentaires ne sont pas prévus au budget primitif.

Il sera proposé de voter les taux comme suit :

- Taux TF : 38.48 % (taux inchangé)
- Taux TFNB : 52.30 % (taux inchangé)
- Taxe d'habitation : 12.54% (taux inchangé, ne concerne que les résidences secondaires).

Concernant les droits de mutation, et en application du principe de prudence budgétaire, il sera proposé d'inscrire une recette prévisionnelle de 400 K € au regard de la conjoncture économique.

Chapitre 74 – dotations et participations : 1 030 690 €

Les dotations de l'Etat ne sont à ce jour pas notifiées mais seront à priori stables par rapport aux années précédentes.

Aussi, il sera proposé d'inscrire les dotations comme suit :

- 719 500 € pour la dotation forfaitaire,
- 100 000 € pour la dotation de solidarité rurale,
- 115 000 € pour la dotation nationale de péréquation.

Dans ce chapitre, sont également prévues les recettes liées aux subventions de la caisse d'allocations familiales dans le cadre du conventionnement des accueils de loisirs sans hébergement, les subventions du conseil départemental du var et du conseil régional au titre des frais de fonctionnement de la Propriété de l'Ermitage.

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 221 000 €

Ce chapitre intègre les produits tirés de la location des immeubles ainsi que les recettes encaissées au titre des locations de salles ou de bus refacturé aux administrés et aux associations.

Chapitre 78 – Reprises des provisions demi-budgétaires : 5 520 €

Il sera prévu au budget de reprendre partiellement la provision constituée au titre de la dépréciation des actifs circulants au regard du montant des restes à recouvrer constatés au 31 Décembre 2023.

Les opérations d'ordre : 77 169 €

Elles correspondent aux amortissements de subventions d'équipement reçues pour 7 169 € et aux travaux en régie pour 70 000 €. Ces inscriptions s'équilibrent en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent comme suit :

Les charges à caractère général : 1 724 665 €

Le chapitre affiche une augmentation de 6.63 % par rapport aux prévisions budgétaires de l'année précédente.

Des hausses sont notamment à prévoir sur les fluides, le carburant ainsi que les contrats de maintenance au regard des clauses de variation de prix intégrées dans les marchés publics (+ 64 440 €).

Par ailleurs, le budget 2024 de la commune intègre désormais les crédits autrefois affectés à la Caisse des Ecoles (48 415 €).

Enfin, comme évoqué lors des orientations budgétaires, il a été décidé d'enrichir les activités proposées par le Foyer des jeunes (+ 4 000 €), les festivités organisées sur la commune (+ 7000 €) et de prévoir une enveloppe destinée à mettre en œuvre des actions liées à la qualité de vie au travail en faveur des agents de la commune (+ 10 000 €).

Services	BP 2023 (en €)	CA 2023 (en €)	BP 2024 (en €)
CABINET DU MAIRE	14 000	7 047	14 000
DST	910 100	855 066	974 540
POLICE MUNICIPALE	55 390	41 726	53 950
RS	209 500	189 807	209 500
FINANCES	185 025	163 122	138 800
GRH	6 500	8 136	33 210
SCOLAIRE	Anciennement, Caisse des Ecoles		48 415
ANIMATION (ALSH + PERI)	12 000	5 469	12 000
ADMINISTRATION GENERALE	15 950	17 605	15 850
SECRETARIAT GENERAL	58 000	59 803	58 000
COMMUNICATION	29 900	25 952	29 900
JEUNESSE	10 000	9 327	14 000
ENVIRONNEMENT / SANTE	9 000	7 162	7 000
SPORT	17 500	12 560	14 000
FESTIVITES	43 000	35 744	50 000
CULTURE	41 500	31 474	41 500
QVT			10 000
TOTAL 011	1 617 365	1 470 001	1 724 665

Les charges de personnel et frais assimilés : 4 306 400 €

Le Budget 2024 est élaboré en tenant compte des mesures gouvernementales à savoir l'attribution de 5 points majorés supplémentaires à l'ensemble des agents de la collectivité mais également à l'évolution de la carrière des agents (avancements d'échelon, de grade et promotion interne).

Par ailleurs, le budget intègre la création d'un poste d'un agent affecté à la Médiathèque municipale.

Est également prévue une enveloppe pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité des services, pour les recrutements saisonniers et d'accroissement temporaire d'activité.

Par rapport à 2023, une augmentation de 23 400 € est prévue au budget soit une augmentation de 0.55 %.

Les atténuations de produits : 873 976 €

Il est notamment prévu au budget principal 124 000 € pour prendre en charge le montant du prélèvement visé à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation.

La ville a reçu le 4 Mars 2024 la notification du prélèvement pour un montant de 123 702, 94 €. Ce prélèvement est opéré sur les avances de fiscalité. Est également inscrite l'attribution de compensation de fonctionnement à hauteur de 712 000 €.

Les crédits affectés sur ce chapitre sont stables par rapport aux exercices précédents.

Les autres charges de gestion courante : 604 373 €

L'enveloppe dédiée aux associations est maintenue à 237 000 €.

L'attribution des subventions est prévue dans une délibération distincte du vote du budget pour 232 350 €.

Le solde pourra être utilisé, en cours d'exercice et après vote d'une délibération spécifique, pour soutenir une action associative.

La subvention au CCAS prévue est de 134 000 €.

La subvention de la Caisse des Ecoles est supprimée puisqu'à compter du 1^{er} Janvier 2024, les dépenses relatives aux fournitures scolaires et au projet pédagogique sont pris en charge par le budget principal de la commune.

Les charges financières : 21 720.67 €

La charge de la dette s'établit à 23 216 €. Le solde des intérêts courus non échus est comptabilisé pour – 1822.33 €.

Les opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements des biens pour 500 000 € et au virement à la section d'investissement pour 4 981 146.99 €. Ces inscriptions s'équilibrent en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Cet autofinancement finance une partie des investissements.

Les travaux en régie : 70 000 €

Les travaux en régie correspondent aux travaux effectués par les agents techniques de la commune et permettront à terme de récupérer la TVA par le biais du FCTVA.

Sont prévus les travaux suivants : rénovation de l'école de danse, du centre culturel Marc Baron, du club de plongée et du complexe sportif Louis Clément (club house boulodrome).

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

O11	charges à caractère général	1 724 665,00 €
O12	charges de personnel	4 306 400,00 €
O14	atténuation de produits	873 976,00 €
65	autres ch. de gestion courante	604 373,00 €
66	charges financières	21 720,67 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013	atténuation de charges	1 500,00 €
70	produits de service et du domaine	682 106,00 €
73	impôts et taxes	187 050,00 €
731	Fiscalité locale	6 146 010,00 €
74	dotations et participations	1 034 000,00 €
75	autres produits	221 000,00 €
76	produits financiers	- €

67	charges exceptionnelles	20 000,00 €	77	produits exceptionnels	- €
68	provisions semi-budgétaires	20 000,00 €	78	Reprise sur prov.semi-budg.	5 520,00 €
	total opérations réelles	7 571 134,67 €		total opérations réelles	8 277 186,00 €
O23	virement à l'investissement	4 981 146,99 €	002	Excédent reporté	4 697 926,66 €
	total opérations d'ordre	500 000,00 €		total opérations d'ordre	77 169,00 €
	total dépenses fonctionnement	13 052 281,66 €		total recettes fonctionnement	13 052 281,66 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il sera proposé d'inscrire :

N°	Intitulé de l'opération	RAR 2023	BP 2024	total
0602	MISE EN SECURITE		12 500,00 €	12 500,00 €
0604	POSTES DE SECOURS	12 577,20 €	10 000,00 €	22 577,20 €
0607	VIDEO PROTECTION	5 457,60 €	27 000,00 €	32 457,60 €
0702	ERMITAGE		6 500,00 €	6 500,00 €
0806	CIMETIERE		5 000,00 €	5 000,00 €
201101	CUISINE CENTRALE DST		2 500,00 €	2 500,00 €
201101	CUISINE CENTRALE RS		5 000,00 €	5 000,00 €
201102	ACCESSIBILITE	4 780,00 €	5 000,00 €	9 780,00 €
201401	ILLUMINATIONS		5 000,00 €	5 000,00 €
53	DIVERS BATIMENTS	48 823,32 €	989 787,99 €	1 038 611,31 €
54	EQUIPEMENTS SPORTIFS		17 500,00 €	17 500,00 €
68	INFORMATIQUE	22 782,00 €	70 000,00 €	92 782,00 €
69	MOBILIERS ADMINISTRATIFS		30 000,00 €	30 000,00 €
76	MOBILIERS SCOLAIRES		5 000,00 €	5 000,00 €
77	MATERIELS TECHNIQUE DST	1 792,44 €	37 400,00 €	39 192,44 €
77	MATERIELS TECHNIQUE PM		1 500,00 €	1 500,00 €
9701	ACQUISITION DE VEHICULES		31 000,00 €	31 000,00 €
202001	BUDGET CITOYEN	63 221,38 €	45 000,00 €	108 221,38 €
202201	MATERIELS SCOLAIRES SPECIFIQUES		3 500,00 €	3 500,00 €
	Total opérations dites récurrentes	159 433,94 €	1 309 187,99 €	1 468 621,93 €

L'AP/CP relative aux travaux de réhabilitation de la propriété Fliche Bergis sera modifiée dans le cadre d'une délibération spécifique afin de réajuster les crédits de paiement ainsi que celle relative à la rénovation des bâtiments communaux.

L'AP/CP relative à la construction du foyer des jeunes / médiathèque n'est pas modifiée. Les crédits inscrits dans la délibération du Conseil Municipal du 21 Décembre 2023 sont maintenus.

		Crédits de paiement 2024
APCP 201803	FLICHE BERGIS	500 000,00 €
APCP 202003	NOUVEAU FOYER DES JEUNES	2 446 522,00 €
APCP 202301	RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE	864 500,00 €

<i>RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX</i>	204 500,00 €
Total AP/CP	4 015 522,00 €

L'attribution de compensation d'investissement est inscrite pour 201 532 € ainsi que l'aide aux façades pour environ 20 000 € (ainsi que 1 320 € de restes à réaliser).

Les autres dépenses réelles correspondent au remboursement de l'emprunt : 61 036 €.

Les dépenses d'ordre correspondent aux travaux en régie (70 000 €), à l'amortissement des subventions (7 169 €).

Outre le virement de section, les recettes d'investissement suivantes seront inscrites au budget :

- le fonds de concours de la Métropole (50 000 €),
- une subvention de 53 300 € du Conseil Départemental du Var (Pumptrack),
- 1 150 894 € de restes à réaliser,
- le FCTVA est estimé à 100 000 €.

Les recettes d'ordre correspondent au virement de section et à l'amortissement des immobilisations.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

204	Subventions d'équipement versées	221 532,00 €
13	Fonds de concours	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	61 036,00 €
165	cautions	2 000,00 €
2-	Opérations d'équipement	5 324 709,99 €
	Restes à réaliser	160 753, 94 €
	total opérations réelles	5 680 031,93 €
040	transfert entre sections	77 169,00 €
	total opérations d'ordre	77 169, 00 €
001	Solde d'exécution reporté	1 003 729, 91 €
	TOTAL DEPENSES	6 850 930, 84 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10	FCTVA	100 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	13 589, 85 €
13	Subventions d'investissement	103 300,00 €
165	cautions	2 000,00 €
	Restes à réaliser	1 150 894,00 €
	total opérations réelles	1 369 783, 85 €
21	Virement de la section de fonctionnement	4 981 146,99 €
040	transferts entre sections	500 000, 00 €
	total opérations d'ordre	5 481 146, 99 €
	TOTAL RECETTES	6 850 930, 84 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le budget principal 2024 de la commune.

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M.CALMET ET M. LE PEN SE SONT ABSETNUS

D'approuver le budget primitif 2024 de la commune
De dire que le présent budget est voté au niveau de chaque chapitre.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT